

PROCÈS DE LA VOITURE DE POLICE BRÛLÉE AU QUAI DE VALMY

DÉBORDONS LA BATAILLE JUDICIAIRE

RENDEZ-VOUS TOUS LES JOURS
DU 19 AU 22 SEPTEMBRE 2017 À 13H

À LA 14E CHAMBRE CORRECTIONNELLE DU TGI DE PARIS

Le 18 mai 2016, après plusieurs mois d'une répression violente du mouvement contre la loi travail, après plusieurs semaines de grèves et de Nuits debout, la police entendait reprendre la rue et avait, pour mettre en scène cela, entièrement privatisé la place de la République, appuyés par plusieurs figures de la droite dure et du Front National.

Un contre-rassemblement à l'appel d'Urgence notre police assassine (un collectif de familles victimes de violences policières) s'est tenu le jour même, en réponse à cette provocation ; déposé en préfecture, le rassemblement a été interdit et violemment dispersé à coup de tonfas et de gaz lacrymogènes après quelques dizaines de minutes. Une voiture de police a alors été prise à partie quai Valmy par la foule hétérogène qui s'était fait chasser des abords de la place de la République. Quelques heures plus tard, puis le lendemain, quatre personnes sont interpellées dans le cadre de « l'affaire de la voiture brûlée ».

Elles sont désormais neuf sur le banc des accusés. Médias dominants, syndicats de police, parlementaires, les tenants de l'ordre capitaliste n'ont eu de cesse de réclamer qu'on punisse durement les « coupables » : il s'agissait coûte que coûte de faire pression sur l'ensemble du mouvement pour le soumettre et permettre le passage en force gouvernemental de la réforme du code du travail.

Toute cette affaire est d'abord et avant tout une vengeance d'État, une tentative de criminalisation du mouvement contre la loi travail dans son ensemble. Pendant des semaines, de manifestation en manifestation, une proportion grandissante des participants a tenté de renouveler les formes de la résistance sociale, a remis en cause l'autorité de la police, de l'État, a mis en échec des dispositifs répressifs, a tenu à distance, voire repoussé, les escadrons de police qui attaquaient les blocages de lycées, qui tentaient de vider les places occupées, de couper les manifs, d'intimider, de frapper, de mutiler,

d'interpeller. L'État a eu besoin de coupables, d'individus à isoler de la masse d'un mouvement qui a su pourtant rester solidaire et déterminé, et cela bien avant le 18 mai : combien de camarades, d'amis, de sympathisants, de journalistes indépendants ont reçu à leur domicile des interdictions de manifester, de se déplacer, parce qu'ils et elles auraient « été aperçus à des manifestations qui ont dégénéré » ? Avec l'état d'urgence, les manifestations interdites, la méthode des assignations à résidence s'est banalisée ; ainsi, la perspective de l'incarcération est considérablement plus proche pour chacun d'entre nous, à partir du moment où l'on peut être entravé physiquement sur la base d'un fichage qui vise directement les manifestants.

Il faut bien comprendre que ces méthodes ne sont pas nouvelles : elle ont été élaborées dans ces laboratoires de la répression que sont les quartiers populaires. C'est dans ces quartiers que sont redéployées et perfectionnées depuis des décennies les vieilles méthodes contre-insurrectionnelles et coloniales, la systématisation des indic, le profilage (raciste en l'occurrence) des suspects, et que les caprices des syndicats de police, ou le lynchage médiatique et politique se manifestent avec force.

En cette rentrée 2017, le monde du travail, le mouvement social et la jeunesse préparent une contre-offensive face à la nouvelle attaque néolibérale de Macron. La « loi travail XXL » représente un défi que nous devons relever.

Mais pour cela nous partons avec le bilan du précédent mouvement : une série d'expériences majeures d'occupation des places et de la rue, mais aussi la défaite, une répression brutale et une criminalisation toujours en cours. Si le mouvement se désintéresse du fait que des militants, des sympathisants, sont en prison ou risquent d'y retourner, alors la détermination de chacun d'entre nous risque d'être durement affectée pour affronter les épreuves et les expériences de lutte à venir. Avec le durcissement de la répression, cette idée n'est pas seulement valable pour les soi-disant « autonomes », « antifascistes » ou pour le « cortège de tête ». Des syndicalistes aux lycéens, en passant par les personnes récemment politisées, n'importe qui peut perdre un œil, se faire mutiler, tabasser, interpellé et, désormais, jeter en prison, selon le bon vouloir de la préfecture de police.

Ce qui est donc nécessaire dès aujourd'hui, c'est de déborder la bataille judiciaire, d'en faire un vrai parcours de lutte contre la répression, qui s'articule avec les mouvements de lutte contre la précarisation continue de nos vies.

La lutte antirépression, ce n'est pas seulement essayer les plâtres à la fin des mouvements. C'est aussi un moyen de mettre en accusation l'État, de proposer d'autres manières de s'organiser, de faire naître d'autres rencontres, d'autres solidarités, d'autres moments politiques qui soient à la hauteur de l'époque que nous vivons.